

GT EUROLAB « EQUIPEMENTS BASSE TENSION »

COMPTE-RENDU DE REUNION

Date et lieu de la réunion : 21 Septembre 2022 en visio-conférence (Teams)

Approuvé le : 15/03/2023

Diffusé le : 15/03/2023

Liste de diffusion :

Membres du GT (voir annexe – liste des participants),
Secrétariat EUROLAB France
P.TRINQUET, Permanent EUROLAB France
DGE-SQUALPI

Participants :

Nom	Société, organisme
Xavier SCHMITT	APAVE SUD EUROPE
Nicolas MOUGEL <i>Excusé</i>	BIZLINE
Lucas PORCO	CISTEME
Bertrand CALLENS <i>Excusé</i>	EMITECH
Marc LESCURE	LCIE
Anthony VINDEVOGHEL	LNE
Jérôme COMBE	Laboratoire POURQUERY
Pierre DELIVEYNE	SAGEMCOM
Jean-Pierre ROSSEROT	SGS CTS
Jorge PINTO <i>Excusé</i>	TUV Rheinland France
Julien DE LAPEYRE DE BELLAIR	DGCCRF (laboratoire SCL Oulins)

Revue de l'Ordre du jour :

Mercredi 21 Septembre 2022, visio-conférence (Teams), de 10h00 à 16h00.

- 1- Informations générales Eurolab, composition du groupe, Site Eurolab,
- 2- Compte rendu de la dernière réunion et suivi des actions
- 3- Sujets relatifs à la réglementation des produits électriques.
- 4- Essais de comparaison inter laboratoires.
- 5- Revue des avis techniques et avis techniques en cours, bilan des avis émis.
- 6- Questions posées par correspondance depuis la dernière réunion
- 7- Nouveaux sujets

L'ordre du jour est adopté, les nouveaux points rajoutés suivants :
Pas de nouveau sujet

1- Informations générales, composition du groupe, Site Eurolab.

Composition du groupe : pas de changement

Corrections sur liste des participants faites par Patrice.

Présentation du compte rendu de la réunion animateurs du 22/02/2022 :

- Pierre : GT RED en lien avec GT EBT / GT CEM. Pas de norme sécu harmonisée en RED suite remarque du consultant. Lucas : En Eurolab RED – les sujets liés à la CEM sont abordés mais pas de sujets sécu. La RED couvre 4 domaines Radio, CEM, sécu, Cyber (actes délégués), l'ON couvre les 4 domaines, et intervient à la demande du fabricant sur les parties des exigences essentielles qu'il a spécifié.

- Accès aux documents sur le site EUROLAB France : Pierre : sur 10 documents sur la bibliothèque du GT, pas d'accès à 3. Idem pour Jérôme. Julien : toujours pas accès au dernier compte rendu
- Question sur EUROLAB France comme fournisseur de CIL. Question de clarification posée au COFRAC
- Remonter le sujet lien RED entre les 3 GT lors de la prochaine réunion de coordination des animateurs (Marc)
- Investigation à mener et revue à faire sur les documents téléversés (Marc)
- Communiquer sur la position du COFRAC pour les CIL une fois celle-ci reçue (Marc)

Sujet sur diffusion des compte-rendu (question de Julien) > le groupe confirme que les comptes rendus des réunions du GT ne peuvent pas être communiquées en externe, mais que pour répondre à un point particulier traité en réunion il est possible de communiquer en externe un extrait du compte rendu correspondant au point considéré. Il faut aussi prendre en compte que dans certains cas, les réponses aux questions techniques apparaissant dans les comptes-rendus ne sont pas toujours totalement abouties.

- Remonter cette info au permanent (Marc)

2- Compte rendu de la réunion Teams du 09/02/22 et suivi des actions

Pas de commentaires en séance, le compte rendu est approuvé avec les corrections et modifications apportées par Pierre.

- A diffuser et mettre sur site Eurolab France(Marc).

Suivi des actions - Mise à jour du tableau des actions

<i>Action</i>	<i>Qui</i>	<i>Point au 09/02/2021</i>
<i>Revue des avis techniques : travail de revue en réunion, par paquets</i>	<i>Tous (voir tableau)</i>	<i>EN COURS</i>
<i>Produits mobilité électrique- faire mémo sur le sujet > Jean-Pierre refait un point sur ce sujet pour faire un récapitulatif des points faibles issus du retour d'expérience.</i>	<i>Jean-Pierre</i>	<i>JP : normes ont été mises en place pour les trottinettes électriques (IEC, UL). Normes qui intègrent beaucoup d'essais mécaniques. (ex problèmes de pliage). La partie électrique reste réduite. Il reste encore des problématiques liés aux IP par rapport à la batterie, et au freinage magnétique. Problème du débridage de la vitesse des machines possible par rapport au soft (par appui de différentes touches). Groupe de travail labos-importateurs Discussion sur les dangers générés par les batteries. La 62133 ne gère pas tous les aspects de sécurité. Norme outil traite BMS. ➤ Mis dans le point 7 de la réunion.</i>
<i>Vérification contact prise 2,5A sur socle 16A avec probe B</i>	<i>Labos</i>	<i>Discussion point 6.1 EN COURS Vérifications dimensionnelles > mettre en évidence le problème sur la base de produits conformes > relancer coté LCIE/NF, pour pouvoir revenir vers le 23B avec des résultats d'essais probants. Toujours en cours</i>
<i>Mise à jour document et site internet GT EBT</i>	<i>Marc</i>	<i>Sujet des accès aux documents à creuser</i>
<i>Interco alimentation : faire un check pour savoir si les labos ont gardé les appareils (tous les labos ayant participé)</i>	<i>Tous les participants à l'interco</i>	<i>EN COURS LCIE :OK- action à faire : vérifier et faire un mail au groupe pour confirmer si échantillon toujours dispo et nombre.</i>

	conditions de défaut	<i>Pierre : regarde si il existe d'autres échantillons dispos. Réalisation pas possible, mais peut être sur d'autre modèle d'alim. Pierre regarde</i>
<i>interco sur les sections de câble, > action Jérôme pour voir possibilité d'approvisionner les échantillons.</i>	Jerome	<i>EN COURS Les échantillons sont prêts, Jérôme envoie par la poste les échantillons. Envoyer a Jerome les adresses postales</i>
<i>Appareils alimentés en USB-C</i>	Tous	<i>Revenir sur le sujet en remontant un cas concret au niveau OSM-EE Pierre : info le projet de norme 62315 transmis au stade CD aux comités nationaux (prév oct 2023) – prévus comme norme horizontale applicable a tous les appareils utilisant un port USB</i>
<i>Fabricant qui vend un appareil livré avec une prise anglaise et un adaptateur permettant l'adaptation à la prise nationale</i>	Tous	<i>Rechercher les discussions précédentes en Eurolab sur le sujet, et voir en détail les prescriptions normatives Traité en réunion revue de la réponse (ci après)</i>

Reprise de la question de Jérôme de la précédente réunion :

Fabricant qui vend un appareil livré avec une prise anglaise et un adaptateur permettant l'adaptation à la prise nationale (ou inversement). Est-ce possible ?

Réponse 9/2/2022 : au niveau du risque, cette configuration n'est pas interdite en soi, car il est communément admis dans les normes que le raccordement au réseau puisse être réalisé avec un dispositif amovible (en l'occurrence l'adaptateur fourni avec le produit). Toutefois, il faut bien s'assurer que ce type de disposition soit conforme au texte de la norme applicable.

Du côté du code de la consommation, il est écrit qu'indépendamment de l'aspect sécurité, ce type de construction peut être admis :

« Indépendamment de l'aspect sécurité, dans la mesure où des prises relevant de normes étrangères ne pourraient être utilisées telles qu'elles avec des socles ou fiches répondant aux normes françaises, la commercialisation d'appareils comportant de telles prises poserait un problème de loyauté. Dans un tel cas, le consommateur devrait être parfaitement informé, préalablement à l'achat, des conditions de branchement de l'appareil (nécessité d'utiliser un adaptateur par exemple). »

Néanmoins, lorsqu'un appareil électrique muni d'une telle fiche relevant d'une norme étrangère ne pouvant être utilisée telle qu'elle avec des socles répondant aux normes françaises est commercialisé de façon systématique avec un adaptateur (sans possibilité d'acheter l'appareil sans adaptateur), et dans la mesure où ce dernier permet, une fois l'appareil et l'adaptateur correctement assemblés, la pleine compatibilité de l'appareil avec les installations électriques françaises et un usage habituellement attendu d'un bien du même type, la présence d'une telle fiche relevant d'une norme étrangère n'apparaît pas constituer une caractéristique essentielle du bien sachant qu'elle n'impacte pas ses fonctionnalités. »



Exemple d'adaptateur utilisé :

De façon générale, les adaptateurs de conversion sont censés être utilisés de façon temporaire, ce qui peut justifier une réduction de certaines exigences par rapport au risque, en particulier par rapport à la présence d'obturateurs d'alvéoles qui sont requis dans certains pays. La norme NFC 61-314 est applicable sur l'adaptateur de conversion, mais ne considère principalement que la partie française de l'adaptateur de conversion. Sur ce type de produit fourni avec adaptateur pour une utilisation permanente, la protection contre les chocs électriques suivant les prescriptions de la norme produit doivent être maintenues dans le cas où la fiche du produit est désolidarisée de l'adaptateur de conversion, celui étant alimenté. (partie amovible du produit).

Le principe général est d'appliquer l'ensemble des exigences de la norme produit à la totalité du produit incluant l'adaptateur. Cela s'applique pour tous les essais, y compris les essais mécaniques (essais de couple 0,25Nm pour les équipements pour insertion directe dans des socles d'alimentation, essais de flexion, essais de vibration,....)

NB: cela ne concerne pas les dispositifs verrouillables (par exemple comme indiqué ci-dessous)



3- Sujets relatifs à la réglementation et à la normalisation des produits EBT

3-1 retours d'informations transmises par l'administration

Plus d'information spécifique depuis le départ de Mme SAAD.

Publication nouvelle liste mai 2022

LVD WP 23 juin 2022 n°30 > agenda et documents associés disponibles sur le lien de la Commission

➤ Poser la question au responsable de Mme SAAD pour avoir des infos a la fois sur les évolutions et sur le remplacement (Marc)

3-2 autres sujets

Question de Julien (juillet 2022) sur Annexe ZF de la EN 60335-1 A15 sur EN 60335-2-59
Petite question relative à l'annexe ZF de la norme 60335-1 / A15. Comment la comprenez-vous ?
Il est indiqué pour certaines normes qu'elles « ne relève pas des directives UE » :

Référence de norme	À mentionner au titre de la DBT (2014/35/ UE)	À mentionner au titre de la DM (2006/42/CE)
EN 60335-2-59, Destructeurs d'insectes (*)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(*) Cette norme ne relève pas des directives UE		

Pourtant, pour les destructeurs d'insectes par exemple, la norme EN 60335-2-59 est publiée au JOUE pour la DBT :

2014/35/EU	Cenelec	EN 60335-2-59:2003, EN 60335-2-59:2003/A1:2006, EN 60335-2-59:2003/A2:2009, EN 60335-2-59:2003/A11:2018	Household and similar electrical appliances - Safety - Part 2-59: Particular requirements for insect killers	27/11/2019	OJ L 306 - 27/11/2019

Réponse : pas d'explication sur ce texte qui est incompréhensible de l'avis du groupe, et faux car la norme est listée au JOUE.

Même problème pour d'autres normes 2-70, 2-71 , il est peu probable que ce soit une coquille. Il s'agit plutôt d'une mauvaise terminologie

L'annexe est informative, cela ne pose pas de problème d'application de la norme en tant que telle, mais cela induit une confusion.

Julien a posé la question à AFNOR (UF61), il n'y a pas de réponse officielle de faite à ce jour.

4- Essais de comparaison inter laboratoires

Interco lancée sur les sections de câble : *(Refaire une campagne sur la section des conducteurs (méthode normalisée EN60228) a élargir sur les petites sections (0,15 mm²)>*
Jérôme : voir quelle longueur/quantité disponible un lot.

Comparaison des méthodes électriques et géométrique. 0,5² et 0,15²
Longueurs : 1m et 30cm)

> Attente fourniture échantillons de la part de Jérôme

>Recensement des échantillons des alimentations utilisées pour l'interco conditions de défaut (objectif : savoir de combien d'échantillons on dispose pour savoir si il est possible de relancer une interco avec ces produits

LCIE, LNE, TUV RH : OK

Pierre indique qu'il n'y a plus d'échantillons supplémentaires. La piste d'utiliser les échantillons initiaux n'est pas fiable. Pierre regarde s'il lui est possible de fournir des échantillons d'alim sur un autre modèle en nombre suffisant (base 16 échantillons)

5- Revue des avis techniques et avis techniques en cours

➤ Envoyer la revue de l'avis (ed. G) et publier sur le site Eurolab (Marc)

6- Sujets posés par correspondance depuis la dernière réunion

6-1 2022-02-23 Julien terre sur bloc alim

J'ai une question pour notre prochaine réunion concernant la classe d'un bloc d'alimentation (voir photos en PJ). Cet appareil possède une prise avec une connexion de terre reliée à une plaque métallique dans l'appareil elle-même reliée au circuit de sortie (secondaire).

Les seules parties métalliques accessibles sont les embouts interchangeable de connexion du secondaire.

Nb : il n'y a qu'une isolation principale entre le primaire et le secondaire. (LF et DDA insuffisantes pour une isolation renforcée)

Produit testé selon la NF EN 62368-1.

S'agit-il d'un appareil de classe I ou de classe II ?



Réponse :

Dès lors que la terre n'est pas une terre fonctionnelle (marquage de la terre et caractéristiques de la liaison à la terre), elle est considérée comme une terre de protection pour les parties qui le nécessitent (et on doit s'assurer qu'elles répondent aux exigences associées), et l'appareil peut être classifié comme un appareil de classe I.

Vis-à-vis de la norme NF EN 62368-1, la mise à la terre du secondaire est acceptable, et la construction telle que présentée (isolation principale entre primaire et secondaire) est susceptible de répondre aux exigences de la norme.

6-2 2022-04-25 Julien Symbole veille stérilisateur de biberons

Nous avons un stérilisateur de biberons possédant un interrupteur omnipolaire. Lorsqu'on le passe sur « I », il se met à chauffer. La fin de la chauffe se fait grâce à un limiteur de température.

Pour démarrer une nouvelle chauffe, il faut appuyer sur le bouton poussoir « veille ».

Si on appui sur ce bouton « veille » pendant la chauffe, il ne se passe rien. (le produit continu à chauffer)

Ce bouton sert à réarmer le limiteur de température. Il s'allume lorsque le produit chauffe.

Je m'interroge sur l'utilisation abusive du symbole veille. Cela ne semble pas correspondre à la définition. Qu'en pensez-vous ?



[To identify the switch or switch position by means of which part of the equipment is switched on in order to bring it into the stand-by condition, and to identify the control to shift to or to indicate the state of low power consumption. Each of different states of power consumption may be indicated using a corresponding colour.]

Réponse :

Le fonctionnement de la commande telle que décrite ne correspond pas à ce qui est attendu pour un bouton de veille au sens de l'IEC 60417, car il ne permet pas d'arrêter le fonctionnement de l'élément chauffant pour passer en veille.

Ref article 7.6 de EN 60335-1 ci-dessous.

La vérification est effectuée par examen.

NOTE 3 Des symboles supplémentaires sont admis à condition qu'ils ne donnent pas lieu à confusion.

NOTE 4 Les symboles de la CEI 60417 et de l'ISO 7000 peuvent être utilisés.

6-3 2022-06-10 Pierre Norme pour les compteurs d'eau communicants

*Nous avons une question sur la norme applicable à un **compteur d'eau communicant**.*

Quel est votre avis ?

Certains avis disent d'appliquer la norme EN 60730 1 - « Dispositifs de commande électrique automatiques – Partie 1 : Exigences générales » et la norme EN 60730-2-15 – « Dispositifs de commande électrique automatiques – Partie 2-15 :

Exigences particulières pour les dispositifs de commande électrique automatiques détecteurs de débit d'air, de débit d'eau et de niveau d'eau ».

Notre compréhension est la suivante :

La norme EN 60730-1 s'applique aux dispositifs de commande électrique automatiques destinés à être utilisés dans, sur, ou avec des équipements à usage domestique et analogue.

Un dispositif de commande électrique (appelé ci-après « commande électrique ») est défini comme un dispositif utilisé dans, sur ou avec un matériel dans le but de faire varier ou de modifier l'effet produit à la sortie du matériel par un processus comprenant les trois phases suivantes : mise en marche, transmission, fonctionnement.

***fonctionnement** est définie comme une modification de l'aspect du dispositif qui fait varier l'entrée vers une partie ou la totalité du matériel.*

Le compteur d'eau ne fait pas varier l'entrée vers une partie ou la totalité du matériel, notamment il n'est pas destiné à réguler ou modifier le débit d'eau (il n'y a pas d'électrovanne par exemple).

Le compteur d'eau n'est pas un dispositif utilisé dans, sur ou avec un matériel dans le but de faire varier ou de modifier l'effet produit à la sortie du matériel.

La norme EN 60730-2-15 s'applique aux dispositifs de commande électrique automatiques détecteurs de débit d'air, de débit d'eau et de niveau d'eau utilisés dans, ou avec, les chaudières de pression assignée maximale de 2 000 kPa (20 bar) et les matériels à usage domestique et analogue, y compris les dispositifs de commande pour le chauffage, le conditionnement d'air et les applications analogues.

NOTE : Ce sont, par exemple, les dispositifs de commande détecteurs de débit d'eau et de niveau d'eau du type à flotteur ou à électrode utilisés dans les réalisations de chaudières, ainsi que les dispositifs de commande détecteurs de débit d'air, de débit d'eau et de niveau d'eau pour les pompes de piscine, les pompes de réservoir d'eau, les tours de refroidissement, les machines à laver le linge, les lave-vaisselles, les réfrigérants de conditionnement d'air et les réalisations de ventilation.

Les normes EN 60730-1 et -2-15 ne s'appliquent donc pas au compteur d'eau.

Réponse :

D'accord avec l'avis indiqué dans la question. Il n'y a pas d'actionneur donc de commande, la norme EN 60730-1 n'est pas pertinente. Si le compteur est associé à une électrovanne de commande, alors la EN 60730-2-15 s'applique.

NF EN ISO 4064 - Compteur d'eau potable, exigences métrologiques et techniques s'applique, mais ne renvoie pas explicitement à des normes traitant la sécurité des produits. Si la partie électrique du compteur ne traite que la communication, la norme EN 62368-1 semble appropriée. Si le système de mesure est électrique/électronique la norme EN 61010-1 pourrait s'appliquer.

6-4 2022-09-19 Jerome plancha

Nous avons régulièrement des planchas alimentées par câble + fiche de prise de courant à vérifier. Dans certains cas, elles ont une masse excédant les 18 kg, qui les excluent du domaine d'application de la norme 60335-2-9 (appareils mobiles uniquement).

Notre position actuelle est la suivante pour appliquer la norme 60335-2-9 ou alors la norme 60335-2-6

- 1. L'appareil est fixé à un chariot à roulette rendant l'ensemble "facilement" mobile : 60335-2-9*
 - 2. L'appareil est équipé de poignées de transport latérales, justifiant la possibilité de déplacement alors que l'appareil est encore raccordé au réseau : 60335-2-9*
 - 3. L'appareil n'est ni fixé sur un chariot, ni ne dispose de poignée : 60335-2-6*
- Merci pour vos retour respectifs ?*

Réponse :

Du point de vue normatif, il n'y a pas d'ambiguïté, dès lors que l'appareil dépasse 18kg, même avec des dispositifs (roulettes, poignées,) permettant son déplacement, il n'est plus considéré comme un appareil mobile, et ne relève donc plus de la norme EN 60335-2-9.

Pour un appareil qui se retrouverait en bout d'une gamme de produits relevant de la 2-9 et qui dépasserait un peu la limite, il peut s'avérer compréhensible que le fabricant souhaite rester sur la même norme d'évaluation. Il faut toutefois que celui-ci s'assure que la norme applicable (EN 60335-2-6) ne comporterait pas d'exigences susceptibles de remettre en cause la conformité aux exigences essentielles de sécurité.

6-5 2022-09-20 Jean-Pierre Trotinette électrique

J'aurais Voici les questions pour le comité de demain :

- *Mobilité électrique*

Application normative : EN 60335-1 pour la LVD, EN 60335-2-29 ou EN 61558-2-16 chargeur, EN 17128 (partie mécanique)

EN 16029 stabilité des motocyclettes (application douanes) § 6.2.3.3.1 & § 6.2.3.3.2, valeur en ° et non en % (différence avec la norme listé et l'ancienne Directive 2009/78/CE 1.4. «inclinaison transversale (it)»: la pente, exprimée en pourcentage, de la surface d'appui réelle, l'intersection du plan longitudinal médian du véhicule et la surface d'appui étant perpendiculaires à la ligne de plus grande pente (figure 1); 1.5. «inclinaison longitudinale (il)»: la pente, exprimée en pourcentage, de la surface d'appui réelle, le plan longitudinal médian du véhicule étant parallèle à la ligne de plus grande pente (figure 2)).

- *Trotinette à plus de 50 V*

Réponse : Il existe une norme EN 17128 (2020 qui traite de ces produits, mais principalement pour la partie mécanique, résistance et autres, et qui renvoient à la EN 60335-1 pour certains essais de la partie électrique (échauffements, IP, câblage interne, batterie), plus la partie CEM (lien avec Directive CEM et Directive Machines). Pas d'enregistrement en tant que norme harmonisée au titre de la Directive Machines.

Cette norme EN 17128 présente des manques vis-à-vis des risques liés à ce type d'appareil :

- Pas de dispositions en cas de présence de béquille > application de EN 16029. 6% qui s'applique pour l'essai de stabilité (et non 6° comme dans l'essai de stabilité de la 60335-1 qui n'est pas applicable)
- Pas de prise en compte du régulateur de vitesse pour la trotinette.
- Pas de protection vis-à-vis du risque de débridage de la trotinette.
- Risque de démarrage intempestif ou de personne non initié.
- La norme EN 17128 fait référence à la EN 60335-2-29 pour le chargeur alors que cela ne s'applique pas si la batterie est interne au produit > elle est appelée par la norme produit, on peut considérer qu'elle est applicable même si elle est en dehors du domaine d'application strict de la 2-29
- Pas de renvoi aux exigences d'isolations électriques spécifiques internes à la partie électrique (scope jusqu'à 100 V DC) > EN 60335-1 serait appropriée pour la vérification des isolations.

Prise en compte de la publication de l'IEC 60335-2-114

TC354 du CEN (S55T comité miroir) –

- Transformer la réponse dans un support d'avis technique et le diffuser (Marc)
- Compléter le document avec des propositions plus détaillées (Jean-Pierre et les plus expérimentés sur le sujet)

6-6 2022-09-20 Julien puissance sèche-cheveux

Un cas pratique à discuter s'il n'est pas trop tard pour le mettre à l'ordre du jour.

Lors de l'essai d'un sèche-cheveux, la puissance mesurée à l'article 10 se révèle être non conforme (inférieure à la puissance assignée en tenant compte de la tolérance).

Pour les essais suivants qui exigent d'être réalisés à la puissance assignée (+ éventuel facteur multiplicatif) : Faut-il utiliser la puissance assignée ?

La puissance mesurée ?

La puissance maximale acceptable pour être conforme selon l'article 10 selon la puissance mesurée ?

Ne pas faire les essais tant que l'appareil n'a pas été remis en conformité par le fabricant ? (Marquage de la puissance assignée conforme)

Réponse :

Du point de vue de l'application normative, les essais ultérieurs (Articles 11, ...) sont faits sur base de la puissance assignée.

Dans le cadre d'une analyse de risque menée par une autorité de contrôle pour vérification de la conformité de l'échantillon à la réglementation, il est possible de faire les essais normatifs sur la base de la puissance mesurée de façon à identifier d'éventuelles non-conformités ultérieures.

Mais cela ne couvre effectivement pas la conformité d'une production ou d'un lot si l'échantillon est le reflet d'une dispersion large de la production.

7- nouveaux sujets

7-1

Jean-Pierre : classement produit de cuisson : friteuse à air > a envoyer par mail

Réponse : a traiter par mail et finaliser lors de la prochaine réunion

9 – prochaines réunions-

Réunion plénière: ~~02-02-2023~~ (Teams ou lieu à définir 2 mois avant minimum)